

**BADMINTON**



**RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES**

2021-2022



## Table des matières

1.	Identification des catégories .....	3
2.	Règlements officiels employés .....	3
3.	Inscription et composition d'équipes.....	3
4.	Formule de rencontre et durée des parties.....	4
5.	Points au classement.....	5
6.	Récompenses.....	5
7.	Délais, absences et substitutions.....	6
8.	Volants officiels.....	6
9.	Arbitrage.....	6
10.	Procédures de détermination des favoris .....	7



## 1. Identification des catégories



1.1.

<b>Benjamin</b>	<b>du 1<sup>er</sup> octobre 2005 au 30 septembre 2009</b>
<b>Cadet</b>	<b>du 1<sup>er</sup> octobre 2003 au 30 septembre 2007</b>
<b>Juvenile</b>	<b>du 1<sup>er</sup> juillet 2001 au 30 septembre 2005</b>

- 1.2. Les élèves de catégorie moustique (du 1<sup>er</sup> octobre 2006 au 30 septembre 2008) sont éligibles à prendre part à la ligue.
- 1.3. Le surclassement est permis. Un athlète peut être surclassé dans une épreuve sans l'obligation d'être surclassé dans sa 2<sup>e</sup> épreuve.

## 2. Règlements officiels employés

- 2.1. Les règlements officiels employés sont ceux de la Fédération québécoise de badminton.
- 2.2. Les règlements spécifiques du RSEQ Laval ont préséance sur les règlements officiels.
- 2.3. Les règlements administratifs de Sports Laval doivent être respectés.
- 2.4. Les règlements généraux des championnats provinciaux du RSEQ devront être respectés.

## 3. Inscription et composition d'équipes

- 3.1. Les écoles doivent respecter l'échéancier pour la remise des inscriptions. Après la date et l'heure limite, Sports Laval se réserve le droit de refuser ou d'accepter une inscription.
- 3.2. La formation des doubles masculins et féminins doit respecter le principe d'« entité-école ».
- 3.3. Pour participer au championnat régional scolaire, les joueurs ou joueuses doivent avoir participé au minimum à deux (2) tournois lors de la saison régulière.
- 3.4. Un joueur peut être inscrit dans un maximum de deux (2) épreuves pour le même tournoi.



## 4. Formule de rencontre et durée des parties



- 4.1. Le nombre d'inscriptions à chaque épreuve détermine le type de tableau pour cette épreuve :
- Poule (6 joueurs et moins / 3 équipes et moins)
  - Feuille de tirage (8 joueurs et plus / 4 équipes et plus)
- 4.2. Poule
- 4.2.1. Lorsqu'il y a quatre participants et moins dans un pool, les parties seront 2 de 3 avec des manches de 21 points.
- 4.2.2. Lorsqu'il y a 5 ou 6 participants dans un pool, toutes les parties de cette catégorie seront d'une manche de 21 points, à l'exception de la finale qui sera une partie de 2 de 3 avec des manches de 21.
- 4.2.3. Le classement des poules est établi de la manière suivante :
- A. Le nombre de parties gagnées
  - B. Le nombre de manches gagnées
  - C. Si l'égalité persiste entre 2 joueurs : le gagnant du match direct entre les deux adversaires
  - D. Si l'égalité persiste entre 3 joueurs et plus : meilleur rapport points pour et points contre. Il faut diviser le total de points pour par le total de points contre. Le plus grand nombre bénéficie de la meilleure position. Si l'égalité persiste entre deux joueurs suite à ceci, on se rapporte au cas C.
- 4.2.4. Pour les épreuves se déroulant en formule de pool, il y aura un match de finale d'or. La médaille de bronze sera déterminée selon le classement du pool.
- 4.3. Feuille de tirage
- 4.3.1. Lorsqu'il y a huit terrains ou plus, les parties seront 2 de 3 avec des manches de 21 points.
- 4.3.2. Lorsqu'il y a sept terrains et moins, les matchs seront d'une manche de 21 points jusqu'à la demi-finale où nous reprendrons la formule 2 de 3 avec des manches de 21 points.
- 4.4. Entre chaque manche, il y a une pause de 90 secondes et l'entraîneur peut parler avec son joueur.



- 4.5. Pour les épreuves se déroulant en formule de feuille de tirage, il y aura un match de finale d'or et un match de finale de bronze.



## 5. Points au classement

### 5.1

<b>INSCRIPTIONS</b>	1 <sup>re</sup> position	2 <sup>e</sup> position	3 <sup>e</sup> position	4 <sup>e</sup> position	5 <sup>e</sup> à 8 <sup>e</sup> position	9 <sup>e</sup> à 16 <sup>e</sup> position
Moins de 8	8 points	6 points				
8 à 15	8 points	6 points	2 points	1 point		
16 à 31	10 points	8 points	6 points	2 points	1 point	
32+	12 points	10 points	8 points	6 points	2 points	1 point

- 5.2 En double (même sexe), c'est l'équipe qui remporte le nombre de points. Par exemple, pour une 3<sup>e</sup> position, une équipe double benjamin féminin remporte 1 X 6 points. (16 à 31 participants)
- 5.3 En mixte, chaque participant remporte le même nombre de point pour sa catégorie/sexe. Par exemple, pour une 4<sup>e</sup> position (16 à 31 participants), le garçon remporte 2 points et la fille aussi.

## 6. Récompenses

- 6.1. Trois médailles (or, argent, bronze) sont remises par épreuve/catégorie/sexe pour les tournois saisonniers et le championnat régional scolaire.
- 6.2. S'il y a seulement une inscription dans une épreuve, aucune médaille ne sera remise. Les points au classement seront toute de même attribués.
- 6.3. Une bannière de l'éthique sportive sera décernée à l'école ayant démontré le meilleur esprit sportif. Un vote à l'intérieur de chacune des écoles inscrites en badminton sera effectué. L'école qui obtient le plus grand nombre de votes remportera la bannière d'éthique sportive.
- 6.4. Une bannière de saison régulière par catégorie/sexe sera remise à l'école ayant cumulé le plus de points au classement de la saison régulière.



- 6.5. Les gagnants du championnat régional scolaire seront appelés à représenter la délégation lavalloise au championnat provincial.



## 7. Délais, absences et substitutions

- 7.1. Un jeune absent lors de l'appel des joueurs aura droit à 5 minutes de délai. Après ce délai, il perd son match par forfait. Lors du 5 minutes de délai, le maître de cérémonie procédera à deux (2) autres appels.
- 7.2. Les athlètes perdant par forfait se verront attribuer un pointage de 0-21 pour la partie concernées.
- 7.3. Il en va de la responsabilité des joueurs et des entraîneurs de s'assurer de la présence des athlètes.
- 7.4. Aucune substitution, ajout ou changement n'est permis lors du championnat régional scolaire.
- 7.5. Lors des tournois de saison régulière, aucun ajout d'athlète n'est permis. Lors des tournois saisonniers, il est possible de procéder à une substitution d'athlète si tous les critères suivants sont respectés :
- L'athlète est inscrit au tournoi concerné
  - Entité école
  - Catégorie d'âge
  - Limite de deux (2) épreuves par tournoi
  - Maximum deux (2) substitutions par école par tournoi
  - La formule de rencontre (pool ou feuille de tirage) n'est pas affectée

## 8. Volants officiels

- 8.1. L'école qui reçoit un tournoi doit fournir des volants de type YONEX MAVIS 350 (blanc ou jaune)

## 9. Arbitrage

- 9.1. Les joueurs ou joueuses arbitrent leurs parties (auto-arbitrage). Dans les cas majeurs, un entraîneur peut agir à titre d'officiel pour une partie.



## 10. Procédures de détermination des favoris



10.1.

Nombre d'inscriptions à une épreuve	Nombre de favoris entré dans le système
Moins de 7 inscriptions (pool)	0
7 à 14 inscriptions	Maximum 2
15 à 21 inscriptions	Maximum 4
22 à 28 inscriptions	Maximum 6
29 inscriptions et plus	Maximum 8

10.2. La sélection des favoris pour les tournois sera effectuée en utilisant le total des points accumulés par le joueur/la paire durant la saison scolaire.

10.3. Lors du premier tournoi de la saison, les favoris seront déterminés à l'aide du classement final de l'année précédente ainsi que la liste des favoris émis par l'entraîneur de chacune des écoles.

10.4. En cas d'égalité, l'athlète le plus haut au classement du dernier tournoi sera priorisé.

10.5. Les points obtenus des athlètes s'accumulent par épreuve. Si un athlète a accumulé des points dans une épreuve autre que celle d'inscription au tournoi en cours, ces points ne seront pas pris en considération lors du calcul pour déterminer les favoris. Ex : Les points accumulés par un athlète en simple juvénile masculin ne seront pas combinés avec ses points accumulés en double mixte.

10.6. Pour les favoris des épreuves doubles et mixtes, seuls les points accumulés de l'équipe identique à celle d'inscription sont utilisés.

10.7. Si un athlète s'inscrit dans une épreuve d'une catégorie d'âge supérieur pour un tournoi, voici comment nous calculons le nombre de points accumulé :

- 50% des points accumulés dans la/les catégories d'âge inférieur et de la même épreuve
- Tous les points accumulés dans la catégorie d'âge de l'inscription et de la même épreuve



10.8. Si un athlète s'inscrit dans une épreuve de sa catégorie d'âge et qu'il a participé dans une catégorie d'âge supérieur à un ou plusieurs tournois, voici comment nous calculons de nombre de points accumulé :



- 50% des points accumulés dans la catégorie d'âge supérieur et de la même épreuve
- Tous les points accumulés dans la catégorie d'âge de l'inscription et de la même épreuve

10.9. Finale Régionale : Une rencontre sera effectuée avec les entraîneurs responsables de chacune des écoles afin de valider la liste des favoris aux épreuves. Les favoris obtenus avec les procédures dans la réglementation aura préséance sur les recommandations des entraîneurs.

